

**MAIRIE DE COGNAC LA FORET
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 10
Absents : 04
Votants : 12

L'an deux mille vingt trois
Le lundi 11 décembre
Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2023

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mme THOMAS, Mr MAYNARD Adjoint au Maire, Mme MOREL, Mme LORGUE, Mr VARENNE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE, Mme FEIFER.

Absents excusés :

Mme PIEKARCZYK Daria qui a donné pouvoir à Mr VARENNE Denis , Mr MOREAU Laurent qui a donné pouvoir à Mr JAVELAUD Jacques, Mme GODARD Frédérique, Mme FEIFER Elodie

Secrétaire de séance : Mr FABRE Pierre

041/2023 -- TARIFS DE LOCATION DU CHAPITEAU COMMUNAL / TABLES ET BANCS- ANNEE 2024

A. **CHAPITEAU**

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le chapiteau communal peut être loué en entier ou en 3 parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2024 :

	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE
30 m (en entier)	225 €	365 €
24 m	190 €	315 €
18 m	130 €	210 €
12 m	100 €	160 €

Avec livraison et mise à disposition d'un employé communal pour aide au montage et démontage et **obligation d'avoir 5 personnes extérieures pour l'aide au montage et démontage**

Pour les associations communales	20 €*	
Pour les associations hors commune	12 / 18 m.	24 / 30 m
Pour les associations intercommunales dans un rayon de 15km	100 €	200 €
<i>Pour les associations intercommunales au-delà d'un rayon de 15km</i>	150 €	300 €
Pour les autres associations	250 €	400 €

Avec livraison et mise à disposition d'un employé communal pour aide au montage et au démontage et **obligation d'avoir 5 personnes extérieures pour l'aide au montage et au démontage**

**En ce qui concerne les associations communales, le forfait de 20 € sera applicable pour les 3 premières réservations de l'année, au-delà la réservation du chapiteau sera au même tarif que pour les habitants de la commune.*

Une caution de 450 € (2 chèques : l'un de 300 €, l'autre de 150 €) sera demandée pour chaque type de location.

Il sera retenu une somme de 150 € sur la caution si la présence de 5 personnes n'est pas effective lors du montage et du démontage du chapiteau après avoir convenu d'une date avec l'employé communal.

Un document précisant ces modalités sera signé par le loueur lors de la réservation.

Chaque utilisateur devra fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » . Il est à noter que le chapiteau sera monté selon les instructions du constructeur

B. LOCATION TABLES et BANCS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE :

1 table de 6 places + bancs : 6 €

Les personnes désirant louer les tables et les bancs devront au préalable remplir un contrat de location en Mairie.

La location est payable par avance, à la réservation.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,

VIGNERIE Christian

